

Procès-verbal n° 03 de la séance du Conseil intercommunal du 16 juin 2022

Présents : Voir liste de présences annexée
Présidence : Markus Mooser, Bretigny
Prise de PV : Roger Ammann
Lieu : Salle de musique de la Combe - Cugy
Début : 20h00

Markus Mooser ouvre la séance à 20h00. Il souhaite la bienvenue à tous les membres.

Ordre du jour

1. Liste de présences
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2022
3. Fonctionnement de l'école vaudoise, besoins actuels de l'EPS Cugy et besoins administratifs de l'ASICE
4. Plan de développement Vision ASICE 2040
5. Divers et propositions individuelles
6. Date de la prochaine séance du Conseil intercommunal

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

1. Liste de présence

Pour pallier l'absence de la secrétaire Chantal Bovay pour cause de maladie, le procès-verbal est pris par Roger Ammann, membre du CODIR.

Le Président passe la parole au secrétaire de la soirée pour l'appel : 14 membres sont présents, 4 sont excusés, 2 sont absents.

Le Président rappelle que à la les membres excusés sont priés de se faire remplacer par un membre suppléant.

Les 4 membres du Comité de direction de l'ASICE, Madame Virginie Dorthe, Directrice de l'EPS Cugy et environ ainsi que Madame Muriel Gross de l'Unité Organisation et planification de la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO), sont également présents.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2022

Le procès-verbal du 31 mars 2022 est accepté à l'unanimité.

3. Fonctionnement Ecole vaudoise, besoins actuels de l'EPS Cugy et besoins administratifs de l'ASICE

3.1 Informations du Comité de direction

La parole est donnée à Frédérique Roth qui donne, en préambule, quelques informations sur les travaux en cours du Comité de direction :

Le travail de préparation de la rentrée 2022 s'est poursuivi en début d'année, avec comme objectif principal un enclassement des élèves à leur lieu de domicile, ceci en priorité pour les 1 à 4P et dans le respect des contraintes pédagogiques.

Afin d'assurer une stabilité durant les cycles et d'éviter les déménagements d'enseignant-e-s chaque année, une vision sur deux ans a été développée en se basant sur les élèves déjà présents dans l'établissement scolaire et sur les données issues du Contrôle des habitants des 4 communes de l'ASICE. La planification a pris en compte les infrastructures existantes ainsi que la mise à disposition de deux salles de classes provisoires sur la Commune de Morrens.

La répartition des élèves dans les classes est en cours par l'Etablissement scolaire. Elle permettra à la société Microgis, mandatée par l'ASICE, de planifier et optimiser les transports scolaires avant et après l'école. Pour les déplacements intercommunes, lorsque cela est possible, la mise en place de pédibus sera privilégiée pour les courtes distances.

S'agissant du secteur secondaire, et comme c'est déjà le cas cette année, le collège de la Combe ne suffira pas à accueillir l'intégralité des cours dispensés aux 9-11S. En plus d'une nouvelle salle de classe qui sera créée cet été au premier étage du collège en regroupant une salle de dégagement et le local de la bibliothèque, deux salles du collège de la Chavanne devront être réservées pour des cours à niveau.

Roger Ammann informe ensuite sur les actualités de la bibliothèque scolaire et intercommunale, du Centre d'animation et du Conseil d'établissement.

Afin de respecter la convention relative à la bibliothèque scolaire et intercommunale passée avec le canton, le temps du personnel de la bibliothèque dédié aux activités scolaires a dû être augmenté dès le début de cette année. Pour contre balancer cette nouvelle affectation et conformément aux budgets 2022, un poste à 30% de Bibliothécaire documentaliste scolaire et intercommunale aurait dû compléter l'équipe en charge de la partie parascolaire de la Bibliothèque du Haut-Talent. Malheureusement, malgré deux mises au concours du poste, aucune nomination n'a eu lieu pour le moment, faute de candidatures intéressantes. Le processus de recrutement sera reconduit avant la prochaine rentrée scolaire.

Comme annoncé plus haut, le local bibliothèque du collège de la Combe doit être déplacée afin de libérer de l'espace. Une solution de repli a été trouvée en collaboration avec la Commune de Cugy. Une nouvelle antenne de la bibliothèque scolaire et intercommunale ouvrira ainsi ses portes au foyer de la Maison villageoise de Cugy dès la rentrée 2022.

Suite à l'acceptation de la prise en charge des élèves de 7-8P l'après-midi au Centre de vie enfantine pour les parents qui le demandent, l'ASICE a pu se départir de la contrainte d'inscription de ces enfants. Depuis le mois de mars 2022, tous les élèves de la 7P à la 11S peuvent ainsi venir librement au Centre d'animation. Cette liberté d'accès semble appréciée puisque la fréquentation du Repère du Haut-Talent est en augmentation, élément dont se réjouit le Comité de direction.

En parallèle, d'importants changements au niveau du personnel du Centre d'animation sont intervenus depuis le début de l'année. Madame Béa Veiga, nouvelle responsable du Centre, est officiellement entrée en fonction le 1^{er} juin suite à la démission de Corentin Wicki. Madame Nicole Bron est quant à elle venue compléter l'équipe encadrante avec un poste à 50% annualisé.

Des entretiens sont en cours pour repourvoir le poste de TSP (Travailleur-euse social-e de proximité) et engager un-e animateur-trice socio-culturel-le ainsi que plusieurs personnes capables d'être appelées en urgence en cas de nécessité.

Les travaux du conseil d'établissement se sont poursuivis avec des participant-e-s motivé-e-s et source de proposition. Plusieurs commissions dédiées à des thèmes spécifiques ont été mises en place, notamment la création d'une Association des Parents d'élèves (APE Haut-Talent), ainsi que des réflexions autour de la valorisation des canapés forestiers et de l'optimisation des procédures relatives aux courses et camps.

Markus Mooser demande aux membres s'ils ont des questions à poser au Comité de direction sur ces informations. Comme il n'y a pas de questions ou remarques, nous passons au point suivant.

3.2 Fonctionnement de l'école vaudoise et besoins actuels de l'EPS Cugy et environ

Virginie Dorthe présente Madame Muriel Gross de la DGEO qui présente l'organisation de la scolarité obligatoire et la situation de l'EPS de Cugy et environs avec les chiffres correspondants à la situation actuelle (voir Annexe 1).

Muriel Gross rappelle que l'école obligatoire dans le canton de Vaud en 2021 englobe 92'268 élèves, 9'900 enseignant-e-s, y compris 650 enseignant-e-s spécialisé-e-s en classe ordinaire et 30 établissements de pédagogie spécialisée. En tout, il y a 4'899 classes réparties sur 93 établissements dans 8 régions scolaires.

Le principe de base est que l'élève se trouve au centre de toute l'organisation scolaire. La journée de l'élève est accompagnée par de multiples acteurs qui sont la direction de l'école, les communes et services communaux, les enseignant-e-s, les parents, les transporteurs, les structures parascolaires, les services cantonaux, Les psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire (PPLS), les aides à l'intégration et la bibliothèque. Tous ces acteurs ont des besoins, des attentes et des contraintes différents, des rôles et des responsabilités partagées. En particulier, le partage des responsabilités entre la famille, les communes et l'école dans la journée de l'écolier est synthétisé sous forme d'un schéma (Annexe 1, diapositive 6) accessible sur le site de l'Etat de Vaud.

Muriel Gross rappelle l'évolution de l'organisation de l'école vaudoise et des bases légales du canton de Vaud en découlant (Annexe 1, diapositive 3).

Elle précise qu'avec la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, les cantons suisses sont depuis janvier 2008 pleinement responsables de l'organisation de la pédagogie spécialisée et des prestations qui lui sont liées, un domaine pris en charge jusque-là par l'assurance-invalidité (AI). Ceci a entre autres pour conséquence un nouveau concept d'intégration des enfants en situation de handicap et une école qui se veut plus intégrative.

Elle rappelle que le cadre légal et réglementaire délimite les rôles globaux et responsabilités cantonales et communales. Le canton est responsable de l'ensemble des prestations d'enseignement, de l'ensemble de la gestion pédagogique, administrative, financière et organisationnelle ainsi que de l'utilisation des locaux. Quant aux communes, elles sont responsables des bâtiments, des transports, des devoirs surveillés et des repas (lorsque les élèves disposent de moins de 30 minutes pour manger à la maison). A cela s'ajoute le parascolaire, l'accueil des élèves en dehors des heures d'école et les cantines.

Muriel Gross précise que le règlement sur les constructions scolaires primaires et secondaires (RCSPS), entré en vigueur le 4 mai 2020, est le résultat de longues négociations canton – communes (UCV, ADCV, GAS). Il fixe les modalités de collaboration entre les communes, les établissements scolaires et le département en matière de planification et de constructions scolaires. Il clarifie par ailleurs la répartition des équipements, dont numérique, ainsi que les normes et recommandations sous forme de fiches-types évolutives (juillet 2021). A noter qu'une Commission consultative sur les constructions scolaires (CCCS) proposera des recommandations pour l'évolution des outils.

En conclusion, en lien avec la journée de l'élève, les besoins en locaux sur un site scolaire se résument comme suit :

- salles de classe,
- salles spéciales (multiusages au primaire, spécifiques au secondaire) : activités créatrices manuelles (ACM), arts visuels (AVI), activités créatrices textiles (ACT), travaux manuels (TM), musique (MUS), sciences (SCN), sciences informatiques (SCN-INF), éducation physique (EPH), rythmique (RYTH),
- salles de dégagement : cours avec effectif réduit (notamment certains cours à niveaux et certaines options selon la répartition des élèves), appui, mesures de pédagogie spécialisée,
- locaux pour les professionnels de l'établissement (corps enseignant et autres intervenants, direction, secrétariat),
- bureaux de consultation : infirmerie, PPLS (psychomotricité, psychologie et logopédie en milieu scolaire) orientation, médiation,
- espace de documentation / bibliothèque selon l'organisation,
- aula – réfectoire selon l'organisation,
- espaces extérieurs : préaux, sport, stationnement, zone de dépose.

S'agissant de l'EPS Cugy et environs, les chiffres clés de l'année scolaire 2021-2022 sont les suivants :

- 1068 élèves – 760 P et 308 S
- 58 classes-élèves – 41 P et 17 S
- plus de 240 professionnels dont 133 enseignantes, enseignant (y compris les membres du conseil de direction), assistantes et assistants à l'intégration
- 6 sites scolaires
- 15 bâtiments

L'analyse des besoins actuels en locaux au niveau des sites primaires montre que les locaux à disposition sont en général en cohérence avec le nombre et le type de salles de classe, sauf pour l'éducation physique, avec des salles autorisées par le SEPS uniquement pour une heure hebdomadaire pour les 1-4P à Morrens et Bretigny et une salle de sport manquante à Froideville. A ce titre, Muriel Gross relève que le site de Froideville dispose d'une certaine marge pour absorber une partie des besoins 5-8P des autres communes, raison pour laquelle l'articulation voire l'affectation des locaux devrait éventuellement être revue.

S'agissant des besoins actuels en locaux au niveau du site Combe-Chavanne, elle relève la présence de 5 classes 7-8P et 17 classes 9-11S, avec une mutualisation des salles spéciales. Le site ne répond aujourd'hui déjà pas aux besoins de l'école. Pour le nombre et le type qui s'y trouve actuellement, il manque :

- 3 salles spéciales: 1x sciences, 1x sciences informatiques, 1x multi-usage,
- 3 salles de dégagement
- 1 salle de réunion,
- 1 aula,
- 3 bureaux polyvalents de consultation
- bibliothèque
- locaux PPLS

La présidente ouvre la discussion sur cette présentation exhaustive.

Jean-Pierre Sterchi s'étonne de ne pas voir une salle de travaux manuels et une salle de classe dans les manques du secteur Combe-Chavanne.

Mme Gross précise qu'il s'agit de l'analyse de la situation 2021-2022, avec une mutualisation entre les bâtiments de la Combe et de la Chavanne, avec notamment deux salles de classes dévolues au secteur secondaire au collège de la Chavanne ainsi qu'une utilisation commune des salles spéciales. Elle confirme qu'à l'avenir, il faudra plus de locaux.

Jean-Pierre Sterchi précise encore que le mobilier est financé et propriété des communes et non pas du canton.

3.3 Besoins administratifs de l'ASICE

La parole est donnée à Frédérique Roth pour présenter les besoins actuels et futurs de l'ASICE (voir Annexe 2).

Les Communes de Bretigny, Cugy, Froideville et Morrens ont délégué leurs obligations découlant de la Loi sur l'enseignement (LEO), notamment les articles 27 à 30, et de son règlement d'application (RLEO), ainsi que d'autres tâches découlant de la Loi sur les communes et de l'article 63a de la Constitution vaudoise. L'ASICE doit ainsi pourvoir aux besoins de la journée de l'écolier en mettant à disposition et en assurant la gestion des locaux et des transports scolaires, des devoirs surveillés, des cantines scolaires, de l'accueil parascolaire, et d'autres activités telles que la bibliothèque, le service de santé et le réfectoire. Concrètement, cela implique un nombre important de tâches très variées et de nombreuses responsabilités. Au total, ce sont 38 employées (hors apprentis) de l'ASICE qui assurent la gestion, l'accueil et la surveillance de plus de 1060 élèves. La gestion administrative de l'ASICE est assurée par un secrétariat général (0.70 ETP) et une bourse (0.40 EPT).

Comme évoqué dans le rapport de gestion 2021, Frédérique Roth rappelle que cette situation est non aisée, avec une charge de travail importante pour l'équipe administrative et une complexification grandissante du travail, ayant occasionnée près de 200 heures de travail supplémentaire pour l'équipe administrative à fin 2021, soit 10% des heures planifiées.

En 2022, la situation ne s'est pas améliorée avec une charge RH qui s'est encore accrue en raison des absences Covid et autres maladies ainsi que des engagements d'une responsable du Centre d'animation, d'animatrices et d'une auxiliaire de bibliothèque. A cela s'est ajouté l'engagement de personnel pour les élèves à besoins particuliers pour lesquels les procédures et responsabilités, notamment financières, sont encore peu claires et donc très gourmande en temps et énergie.

Frédérique Roth informe de plus que, à la suite d'une décision cantonale, de nouvelles charges viendront encore alourdir la longue liste de tâches de l'ASICE dès le 1^{er} août 2022. En effet, certaines tâches incombant à l'ASICE étaient jusqu'à présent déléguées à l'administration des écoles, dans un souci d'efficacité et de simplification des procédures. Il s'agit notamment des prestations relatives à la mise en place des actions de surveillance de la santé, de prévention et de sécurité (dentiste, prophylaxie dentaire, médecin scolaire, prévention routière, prévention des morsures de chiens), les activités culturelles et sportives ainsi que le sport scolaire facultatif. L'ensemble de ces tâches déléguées faisait l'objet d'une convention entre l'ASICE et la DGEO. Or, le canton a informé le Comité de direction de sa décision de se départir de ces tâches. Ladite convention sera ainsi mise à zéro au 1^{er} août 2022, impliquant un report de tâches et de responsabilités sur l'équipe administrative de l'ASICE, pour l'heure estimée entre 0.3 et 0.5 ETP, selon le Groupement des Associations scolaire du canton de Vaud (GAS-VD).

S'agissant des enjeux actuels et futurs à court terme de l'ASICE, le Comité de direction fait les constats suivants :

- Avec une augmentation des tâches prévisible à court terme et un personnel administratif sur-sollicité, le Comité de direction constate que l'administration de l'ASICE est clairement sous-dotée, avec une situation non viable déjà à court terme. Il en va de la santé des employés et de la pérennité de l'Association.
- Avec un hébergement actuel sur le serveur de la Commune de Cugy et une démarche de sécurisation ayant identifié l'ASICE comme un des points faibles, la sécurité informatique et la protection des données de l'ASICE sont insuffisantes, avec notamment des obligations LInfo non assurées. Une autonomisation et une sécurisation des données est à prévoir.
- Les locaux de l'ASICE font clairement défaut. Pour rappel, l'ASICE loue un second poste de travail à l'Administration communale de Cugy, depuis le 1^{er} janvier 2022. Si l'ASICE remercie vivement la Commune de Cugy pour la mise à disposition de ses services et locaux, cette situation n'est pas durable sur le long terme.
- Il existe une problématique de santé au travail avec une chaufferie du collège de la Combe dont le taux de particules fines est trop élevé dans le local de conciergerie. Dans l'attente d'une solution d'assainissement complet qui prendra place dans le cadre du projet d'extension du collège de la Combe, le Comité de direction travaille à une solution de relocalisation du bureau du concierge à court terme, en collaboration avec l'EPS Cugy et environ.

Frédérique Roth relève que pour palier à ces défis majeurs, assurer des conditions de travail acceptables à ses employés et faire face à ses obligations sereinement, le Comité de direction a décidé de prendre des mesures. Il proposera ainsi l'engagement d'un-e directeur-trice de l'ASICE à 80% - 100% lors de la séance de septembre du Conseil intercommunal. Dans l'intervalle, et afin de palier à la surcharge de travail actuelle, le poste d'assistante administrative de l'ASICE a été augmenté de 0.1 ETP depuis le 1^{er} juin 2022, alors qu'un maximum de 25 heures de vacances pour le poste de Président-e du Comité de direction seront pris en charge par l'ASICE. A noter qu'en raison de la suppression de la convention dès le 1^{er} août 2022, ces mesures urgentes n'auront qu'un impact négligeable sur les finances (~ CHF 5'000.-). Des réformes et simplification des procédures sont en cours s'agissant notamment de l'organisation et du suivi des courses et camps. A moyen terme, les besoins de l'ASICE seront pris en compte dans le cahier des charges du projet d'extension du collège de la Combe, avec notamment 3 postes de travail, une salle de réunion, ainsi que l'assainissement de la chaufferie existante.

Markus Mooser se dit impressionné par le nombre de tâches incombant au secrétariat de l'ASICE et reconnaît la nécessité d'agir au plus vite. D'autres déléguées remercient des informations communiquées qu'ils qualifient d'alarmantes et confirment être prêts à soutenir le Comité de direction de l'ASICE dans les mesures proposées.

Seema Ney prend la parole pour rendre hommage au travail exceptionnel (en qualité et en quantité) accompli par la secrétaire Chantal Bovay. Les membres du CODIR s'associent à cet hommage.

Sylvie Leuthold demande des précisions quant au profil des personnes à recruter pour le nouveau poste de direction.

Frédérique Roth répond qu'un profil précis n'a pour l'heure pas été établi. Le CODIR se penchera sur cette exercice durant l'été, mais il est d'ores et déjà certain que le profil recherché sera polyvalent au vu des tâches nombreuses et variées qui devront être gérées.

Christophe Paccaud propose de pousser au maximum la digitalisation des processus, partout où ceci est possible, plutôt que d'engager du personnel supplémentaire.

Frédérique Roth comprend la démarche proposée. Certaines procédures sont d'ailleurs en phase d'analyse pour être digitalisée afin de faciliter le travail de suivi, notamment dans le cadre des procédures courses et camps. Pour une digitalisation plus poussée, il serait nécessaire de recourir à une analyse détaillée puis des appels d'offres, avec un processus de mise en place chronophage. Les ressources humaines actuelles ne permettent pas un tel travail, raison pour laquelle la création d'un poste de direction est devenue indispensable.

Jean-François Thuillard prend la parole pour partager sa longue expérience avec les services de l'État. A sa connaissance, aucun service de l'État n'est parvenu à réduire ses besoins en ressources humaines grâce à l'informatisation. En outre, il rend attentif aux effets d'augmentation du coût par élève que cette démarche impliquerait.

Thierry Amy se dit également sceptique à cette démarche. Selon lui, on ne peut pas comparer l'ASICE à une multinationale. Il rappelle de plus la notion de service à la population de l'ASICE.

A ce stade, Markus Mooser intervient pour arrêter ce débat qui risquerait de faire durer la séance au-delà de minuit, car d'autres sujets sont encore à l'ordre du jour. Il se dit très favorable à l'engagement d'un-e directeur-trice et demande aux membres présents de se faire ambassadeurs de cette cause auprès de leurs communes respectives.

Tristan Piguet demande quel serait le principal obstacle à l'engagement d'un-e directeur-trice.

Frédérique Roth répond que le seul obstacle se situe au niveau des finances (augmentation du coût par élève), mais que le CODIR présentera un préavis pour la séance de septembre prochain.

Virginie Dorthe constate une accélération des besoins dans tous les domaines. Les instances supérieures ont une attente élevée de réactivité et d'immédiateté, et beaucoup de tâches se font encore en parallèle entre l'EPS et l'ASICE. En ce qui concerne l'informatisation, l'EPS Cugy, dans sa qualité de site pilote, se situe à l'avant-garde des établissements vaudois. Elle est consciente que l'ASICE doit reprendre une multitude de tâches sans vraiment disposer des outils nécessaires à leur accomplissement.

Jean-Pierre Sterchi constate que les inscriptions à la cantine via Internet fonctionnent à satisfaction et qu'il faut étendre cette méthode partout où cela est réalisable.

4. Plan de développement Vision ASICE 2040

La présidente du CODIR Frédérique Roth présente les premiers résultats du Plan de développement de l'ASICE à l'horizon 2040 (voir Annexe 3).

Elle rappelle que, comme évoqué par Muriel Gross, l'Article 4 du Règlement sur les constructions scolaires primaires et secondaires (RCSPS du 14 août 2000), impose une révision du plan de développement à chaque début de législature, afin de planifier à moyen et long terme les sites scolaires, les locaux et les installations scolaires. Le Comité de direction s'est donc attelé à cette tâche de mise à jour en prenant en compte l'évolution de l'organisation scolaire et la révision des planifications territoriales. La réflexion s'est appuyée sur la Vision 2030 développée par le précédent Comité de direction, précédent Codir que Frédérique Roth remercie vivement pour les analyses et tout le travail de qualité effectué.

Pour établir les projections démographiques, le Comité de direction a eu recours à un bureau spécialisé. Mandaté par ailleurs par la Commune de Cugy dans le cadre de la révision de son Plan d'affectation communal, le bureau GEA Valloton et Chanard a été retenu.

Les données de base des projections démographiques font référence à l'année 2019 et sont les données brutes des contrôles des habitants, la proportion d'élèves dans la population ainsi que la répartition des élèves entre le secteur primaire et secondaire pour chaque commune. Le calcul de croissance se fait selon la méthode d'analyse des réserves à bâtir définie par la Direction Générale du Territoire et du Logement (DGTL) et le Plan Directeur Cantonal (PDCn). Deux hypothèses de croissance sont testées : avec prise en compte ou non du potentiel de densification sur les parcelles partiellement bâties, en plus de la prise en compte des réserves.

A l'horizon 2040, l'évolution de la population de Bretigny et Morrens sont relativement stables, avec une augmentation maximale de respectivement + 77 habitants et + 115 habitants. Une stabilité est également observée à Froideville avec une augmentation de la population de + 11 habitants sans prise en compte du potentiel de densification. Les évolutions majeures interviennent sur Cugy avec une augmentation de population oscillant entre 370 et 950 habitants.

En termes de population sur les 4 communes de l'ASICE, cela se traduit par une population à l'horizon 2040 de 7'866 habitants (+6% en 21 ans, sans potentiel de densification) respectivement de 8'777 habitants (+19% en 2021, avec potentiel de densification). A titre de comparaison, Frédérique Roth rappelle que les projections réalisées en 2017 conduisaient à une population de 9'335 habitants en 2035. Les estimations actuelles semblent donc cohérentes avec les limitations de croissance imposées par les règles cantonales.

En termes de population scolaire, les projections 2040 conduisent à un total de 1'084 élèves (sans potentiel de densification) et à 1'213 élèves (avec potentiel de densification), soit respectivement + 66 et + 195 élèves en 21 ans. Transposé au niveau des communes, cela donne un nombre d'élèves supplémentaires entre 2019 et 2040 oscillant entre 4 à 9 à Bretigny, 54 à 138 à Cugy, 2 à 33 à Froideville et 5 à 13 à Morrens.

En retenant le scénario haut avec potentiel de densification, les besoins scolaires 2040 pour le secteur primaire se présentent comme suit :

- 8 années primaires (avec un effectif moyen de 19 élèves)
- Moyenne de 5,5 à 6 classes par année primaire (équivalent de 2,5 classes à Cugy, 2 classes à Froideville et 1,5 classe pour Morrens et Bretigny regroupés).

Au total, le secteur primaire aura donc besoin de :

- 48 salles de classe
- Par site : 1 salle de dégagement pour 8 classes + 1 ACT/ACM
- Salles multiusages ou salles spéciales 7-8P : AVI, SCN, ACT/ACM, MUS, EPH
- Locaux pour les professionnels, bureaux de consultation, bibliothèque et parascolaire selon l'organisation

Pour le secteur secondaire, il faudra 6 à 7 classes par année secondaire, selon les ratios VG-VP, soit :

- 21 salles de classe
- 6 salles de dégagement
- 8 à 10 salles spéciales (ACT, TM, AVI, EDN, SCN, MUS, SCN-INF)
- 3 salles EPH, 2 si une salle à proximité peut être raisonnablement utilisée (déplacements et horaires)

Selon l'organisation, les différents sites doivent disposer des locaux nécessaires pour le personnel de l'établissement et autres intervenants et de bureaux de consultation (notamment PPLS).

Enfin, pour le secteur administratif et parascolaire, il y aura besoin de bureaux pour l'ASICE et l'EPS Cugy, d'une aula, de cantines, d'une bibliothèque, d'une piscine régionale, etc...

Pour résumer, les besoins supplémentaires en infrastructures scolaires et parascolaires sont avérés.

Dans un souci de cohérence pédagogique (regroupement par cycle 1-4P, 5-6P, 7-8P, 9-11S), un développement coordonné comprenant la mutualisation des infrastructures existantes est nécessaire à terme pour le secteur primaire. Le développement principal, notamment du programme parascolaire intercommunal, pourrait se faire sur la parcelle 66 à Cugy, idéalement située en face de la Migros et à proximité immédiate des transports publics.

Dans un horizon proche (2 à 3 ans), un développement pour le secteur secondaire est incontournable. Une étude de faisabilité pour une extension du collège de la Combe est en cours et un préavis à ce sujet sera présenté lors de la séance du Conseil intercommunal du 29 septembre prochain.

La parole est donnée à la salle :

Laurent Tribolet demande quels seront finalement les besoins supplémentaires entre aujourd'hui et 2040 et comment il est prévu d'y répondre.

Frédérique Roth répond que l'urgence actuelle est de satisfaire aux besoins existants aujourd'hui au secteur secondaire par un projet d'extension du collège de la Combe. Le cahier des charges du projet prendra en compte les besoins actuels ainsi que futurs à l'horizon 2040. Un préavis d'étude sera présenté en ce sens au Conseil intercommunal en septembre. La réponse aux besoins primaires à l'horizon 2040 se fera dans un second temps, en collaboration avec la Commune de Cugy.

Markus Mooser demande sur quelle hypothèse (avec ou sans potentiel de densification) se basent les chiffres qui viennent d'être présentés.

Thierry Amy répond que les calculs se basent sur l'hypothèse avec potentiel de densification, afin de pouvoir faire face à tous les besoins futurs et disposer de la surface totale de la Parcelle 66. Il informe que cette zone de développement est actuellement à l'examen préalable. En l'état, il ne voit aucune alternative à cette solution et précise la DGEO s'est déjà prononcée en faveur de ce projet. Il salue de travail de réflexion à long terme fait par le Comité de direction et rappelle que la vision développée correspond à ce qui pourrait arriver, sans constituer un programme à réaliser.

Jean-François Thuillard souligne l'urgence des besoins pour l'extension de la Combe, mais rend attentif à l'augmentation du coût par élève dans les années à venir.

Virginie Dorthe rappelle que le collège de la Combe était initialement prévu pour des besoins d'un établissement primaire et construit dans ces normes, mais que le retour des élèves secondaires depuis Le Mont-sur-Lausanne a provoqué un « effet aspirateur », obligeant la réaffectation de ces locaux au secteur secondaire. De ce fait, la Combe est arrivée à saturation et n'est plus en mesure d'absorber des pics de fréquentation.

Tristan Piguet revient sur la situation actuelle de Morrens. Selon lui, il faut s'attendre à ce que la situation provisoire avec les modulaires dure jusqu'à 5 ans.

Didier Beuchat se montre plus optimiste avec une prévision de 3 ans.

5. Divers et propositions individuelles

Virginie Dorthe remercie les membres des Comités de direction (anciens et nouveaux) pour la qualité de leur travail et se réjouit des perspectives actuelles. Elle inclut également l'excellente collaboration avec la représentante du canton, Madame Muriel Gross.

Seema Ney se dit surprise de la fermeture anticipée du Centre d'animation qui intervient déjà 2 semaines avant la fin de l'année scolaire et rappelle le besoin pour certaines familles d'une solution de garde/accueil en fin de journée.

Roger Ammann explique cette décision ponctuelle par le manque de personnel et l'absence des élèves de 8P en raison du camp à l'île d'Yeu ayant dû être reporté en raison du Covid. Le Comité de direction est conscient des désagréments que cela peut engendrer pour certains parents et confirme qu'il s'agit d'une situation exceptionnelle.

Jean-Pierre Sterchi est d'avis que les coûts salariaux pour le travail social de proximité devraient être directement prises en charge par les communes et pas par l'ASICE.

Frédérique Roth le remercie pour cette proposition intéressante et confirme que l'ASICE reprendra contact avec les Municipalités concernées en temps opportun.

Laurent Tribolet demande des explications sur la disparition de portes extérieures des toilettes à la Combe.

Virginie Dorthe brosse un tableau des incivilités commises, allant de déprédations de matériel jusqu'à des agressions physiques entre certains élèves. Elle précise que les portes enlevées sont uniquement les portes d'accès aux toilettes, mais que les portes des cabines sont toujours là.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance.

6. Date de la prochaine séance du Conseil intercommunal

La prochaine séance du Conseil intercommunal est fixée au :

Judi 29 septembre 2022 à 20h00 au collège de la Combe à Cugy

La séance est levée à 22h15.

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le Président :

La secrétaire :

M. Mooser

C. Bovay

Annexes : Liste des présences

Annexe 1 – Organisation de la scolarité obligatoire et situation de l'EPS de Cugy et environ

Annexe 2 – Besoins actuels et futurs de l'ASICE

Annexe 3 – Plan de développement 2040